



PPI

**Projet de Gestion concertée de l'écosystème mangrove
de la commune de Ouonck**

Pays	SENEGAL
Bénéficiaire	Union GIE AJAC/Kalounaye
Montant total du projet	70 000€
Montant de la subvention	35 000 €
Partenaires financiers	GRDR, Union AJAC
Durée du projet	15 mois
Signature de la convention	25/02/2020

CONTEXTE

La commune de Ouonck est localisée au Sénégal, en Casamance, dans la zone des Kalounayes. Elle est localisée dans la partie nord du fleuve Casamance le long de son affluent, le Soungrougrou. L'écologie de la zone des Kalounayes est caractérisée par la présence d'une immense forêt appelée la forêt des Kalounayes, où l'on trouve sur le long du bassin versant une forêt dense de mangroves. La sécheresse des 20 dernières années enregistrée dans la zone, a favorisé la pénétration à l'intérieur des terres de la langue salée. Elle a eu pour conséquence d'augmenter la salinité et l'oxydation des sols de mangrove entraînant une disparition progressive de la mangrove et une extension progressive des zones de tannes (du wolof « tan », étendues de terres salées se situant derrière les mangroves).

Cette disparition progressive de mangrove a entraîné la disparition de la faune au niveau du fleuve Soungrougrou et une baisse de la productivité rizicole. Ainsi, cette baisse de la productivité rizicole a poussé les jeunes à immigrer vers d'autres zones. En plus s'y ajoutent les actions de coupes réalisées par les populations riveraines.

Ce projet sera localisé au niveau de la commune de Ouonck constituée de 24 villages, et située à 45 km de Bignona, capitale départementale. La commune s'étend sur une superficie de 13 000 ha et 18 villages de cette commune bénéficieront de ce projet. L'AJAC, en étroite collaboration avec le GRDR/Ziguinchor, initie ce projet de gestion et de préservation de la mangrove et des ressources halieutiques au niveau des aires côtières de la commune de Ouonck en vue d'un développement économique social.

OBJECTIFS

L'objectif du projet est de renforcer la dynamique communautaire de gestion participative, équitable et durable de l'écosystème mangrove dans la commune de Ouonck.

PRINCIPALES ACTIVITES

- 18 comités de gestion villageois et 1 comité communal sont mis en place ;
- 1 convention locale de gestion est élaborée pour définir les règles de gestion et les zones d'utilisation des ressources naturelles ;
- 15 émissions radio et 18 débats organisés pour améliorer les connaissances et l'implication des habitants ;
- 36 ha de mangroves sont reboisés avec du palétuvier noir (*Avicennia*) et rouge (*Rhizophora*) ;
- 3 zones interdites de pêche sont délimitées et surveillées ;
- 6 apiculteurs sont appuyés et 30 ruches distribuées ;
- 6 groupements d'ostréiculteurs sont appuyés et 360 guirlandes distribuées ;



Contact projet :
badianefarba@gmail.com